

## COMMUNIQUÉ

---

### Recensement gratuit et obligatoire de la population rezéenne à partir du 19 janvier

Cette année, la Ville de Rezé réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des projets pour y répondre. Une partie des logements et des habitants seront recensés à partir du jeudi 19 janvier. C'est une opération nationale pilotée par l'Insee, ainsi qu'un acte civique, obligatoire et gratuit.

Chaque année, l'Insee procède au recensement d'un échantillon différent de la population, pour savoir combien de personnes vivent en France et pour établir la population officielle de chaque commune. En 2008, la Ville de Rezé comptait 37 910 habitants. Ce chiffre est passé à 42 919 en 2019.

Le recensement sert à ajuster l'action publique aux besoins des populations. Ses résultats permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante.**
- Définir le **nombre d'élus** au Conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

#### Un devoir civique simple et utile à tous

L'opération de recensement à Rezé se déroule du 19 janvier au 25 février 2023 pour une partie des habitants. Depuis le début de la semaine, une lettre est déposée dans la boîte aux lettres des **1818 foyers rezéens concernés**, contenant : une carte présentant la photo, l'identité et les coordonnées de l'agent en charge du secteur, ainsi qu'un courrier de la maire de Rezé indiquant les instructions à suivre. Des questionnaires papier pourront être remis si le recensement numérique n'est pas possible pour le foyer. En cas d'absence lors du passage du recenseur, ce dernier dépose simplement les documents, mais pourra repasser si la personne n'effectue pas le recensement en ligne.

Il est ainsi possible de **se faire recenser en ligne** sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) à **partir du 19 janvier**.

Les réponses sont strictement **confidentielles**. Elles seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent la vie privée. L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel. Le recensement de la population est gratuit : les sites qui réclameraient de l'argent sont des fraudes.


Le chiffre de la population légale sera connu et authentifié par un décret à la fin de l'année 2023.

Pour toute information concernant le recensement à Rezé, les habitants peuvent contacter le 02 40 84 42 02.

*\*Source : Insee.fr*

---

#### Contact presse

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 | [charlotte.seignard@mairie-reze.fr](mailto:charlotte.seignard@mairie-reze.fr)  
@VilleReze  - [www.reze.fr/presse/](http://www.reze.fr/presse/)